

## **DECISION N° 2024-05**

**OBJET : Marché SID23Y – Travaux de création des dispositifs scénographiques du parcours de visite sur le thème de la gestion des déchets ménagers au centre Azalys – Signature**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 20 septembre 2022, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d'un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs modifications ;

**CONSIDERANT** le projet du Syndicat de créer un parcours pédagogique, localisé sur le centre AZALYS, qui dispose de vastes espaces adaptés à cela, afin de sensibiliser un large public, notamment les scolaires, sur le devenir des différents déchets ménagers tels que les déchets recyclables, ordures ménagères résiduelles et biodéchets ;

**CONSIDERANT** en conséquence la procédure SID23Y « Travaux de création des dispositifs scénographiques du parcours de visite sur le thème de la gestion des déchets ménagers au centre Azalys » - Lot 1 « Agencement, mobiliers et supports imprimés » - Lot 2 « Installation du matériel audiovisuel et multimédia » ;

**CONSIDERANT** que la procédure est menée en procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique ;

**CONSIDERANT** qu'au terme de la date limite de remise des offres, deux offres ont été reçues pour le lot 1 et aucune pour le lot 2 ;

**CONSIDERANT** l'analyse des deux offres reçues pour le lot 1 conformément aux critères d'analyse des offres définis préalablement à la mise en concurrence du marché ;

**CONSIDERANT** que le prestataire Born Scénographie Signalétique présente l'offre économiquement la plus avantageuse au terme de l'analyse des offres du lot 1 ;

**Le Président du Syndicat intercommunal VALOSEINE,**

**DECIDE :**

Accusé de réception en préfecture  
078-200062461-20240322-2024-05-AR  
Date de télétransmission : 22/03/2024  
Date de réception préfecture : 22/03/2024

**ARTICLE 1 :** De confier la prestation SID23Y « Travaux de création des dispositifs scénographiques du parcours de visite sur le thème de la gestion des déchets ménagers au centre Azalys - Lot 1 : Agencement, mobiliers et supports imprimés », à la société Born Scénographie Signalétique, sise 7 rue du Clouet 44470 Carquefou, Siret 494 995 855 00033, et de signer en conséquence le marché public afférent pour un montant global et forfaitaire de 101 248 euros HT soit 121 497,60 euros TTC, pour une durée allant de sa date de notification jusqu'à la réalisation complète des prestations dans les délais d'exécution prescrits par les documents contractuels ;

**ARTICLE 2 :** De déclarer sans suite, pour cause d'infructuosité pour absence de remise d'offre, le marché SID23Y « Travaux de création des dispositifs scénographiques du parcours de visite sur le thème de la gestion des déchets ménagers au centre Azalys Lot 2 : Installation du matériel audiovisuel et multimédia ».

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **22 MARS 2024**

Transmis en Préfecture et affiché le **22 MARS 2024**

  
**François DAZELLE**  
Président du Syndicat Intercommunal